



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Financement
F2024-14

Affaire suivie par Laurence DE JESSE LEVAS

CLOTURE REGIE D'AVANCES MAISON DES SERVICES PUBLICS

Josée MASSI, Maire de TOULON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617- 18 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu la délibération n°2023/359/S du conseil municipal en date du 3 mai 2023 autorisant Madame le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté du 9 avril 2010 instituant une régie d'avances à la Maison des Services Publics de la commune de Toulon ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2010 portant nomination de la régisseuse Madame Nicole PERES et du mandataire suppléant Monsieur Sophiem AMARA ;

Considérant l'inactivité de la régie d'avances précitée ;

Considérant l'avis conforme du Chef de Service de Gestion Comptable en date du 2 mai 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 – La régie d'avances instituée à la Maison des Services Publics est clôturée à compter du 2 mai 2024

ARTICLE 2 – Il est mis fin aux fonctions de la régisseuse titulaire et du mandataire suppléant de la régie d'avances.

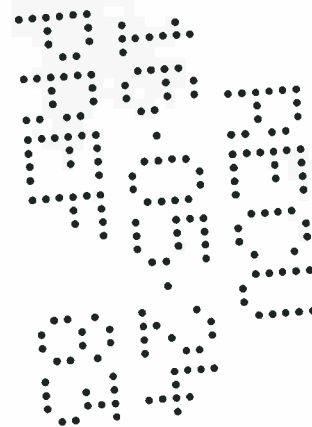
ARTICLE 3 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 3 mai 2024

Robert CAVANNA
Adjoint au Maire
Délégué aux Finances



Transmis au contrôle de légalité le :
Accusé de réception le :
Affiché le :
Notifié le :



Publié Le

21 MAI 2024

